

Note externe

Direction Développement
Innovation et Numérique (DDIN)

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Identification :	Enedis-MOP-RAC_010E
Version :	2
Nb. de pages :	18

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1	20/07/2023	Création	
2	31/01/2025	Mise à jour de l'Offre de Raccordement	

Document(s) associé(s) et annexe(s) :

Enedis-MOP-RAC_009E : « Convention cadre de raccordement avec préfinancement permettant l'installation ultérieure de Points de Recharge de Véhicules Electriques, dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis »

Enedis-PRO-RAC_21E : « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une Installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Réseau Public de Distribution concédé à Enedis »

Enedis-MOP-RAC_001E : « Proposition/Offre estimative/Avenant L.342-6 de Raccordement au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une Installation individuelle de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA – Conditions Générales »

Enedis-PRO-RAC-03E : « Barème pour la facturation des raccordements au Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis »

Enedis-PRO-RES-43E : « Principes d'étude et de développement du réseau pour le raccordement des clients consommateurs et producteurs BT »

Enedis-NMO-CTP_002E : « Documentation Technique de Référence - Comptage »

Enedis-NOI-RES_07E : « Description physique du Réseau Public de Distribution »

Enedis-FOR-RAC_02E : « Mandat de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au Réseau Public de Distribution d'électricité »

Résumé / Avertissement

La présente Offre de Raccordement s'inscrit dans un ensemble contractuel qui inclut la Convention cadre de raccordement avec préfinancement permettant l'installation ultérieure de Points de recharge, dans un immeuble existant, au Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Enedis.

L'Offre de Raccordement complète :

- la Convention cadre de raccordement avec préfinancement,
- les Conditions Générales de raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité Basse Tension d'une installation individuelle de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA qui décrivent les principes généraux de raccordement d'un Branchement Individuel.

Enedis rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence, de son barème de raccordement et de son Catalogue des Prestations, disponibles sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr/documents.

L'Offre de Raccordement est disponible dans la Documentation Technique de Référence (DTR) publiée sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr/documents.

**Offre de Raccordement pour la création
d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) n° [N° DE L'OFFRE]
du [DATE DE L'OFFRE] valable jusqu'au [DATE DE FIN DE VALIDITE]**

**N° de la Convention cadre de raccordement avec préfinancement
adossée à l'Offre de Raccordement [N° DE LA CONVENTION]**

Destinataire de l'Offre :

[Qualité, Nom, Prénom du destinataire]

Nom du Demandeur :

[Qualité, Nom, Prénom du Demandeur]

Adresse du destinataire de l'Offre :

[ADRESSE_DESTINATAIRE]

[ADRESSE_DESTINATAIRE_COMPLEMENT]

[CP] [COMMUNE]

[PAYS]

Adresse des Travaux de Raccordement

[ADRESSE_TRAVAUX]

[ADRESSE_TRAVAUX_COMPLEMENT]

[CP_TRAVAUX] [COMMUNE_TRAVAUX]

SOMMAIRE

Préambule	4
Décryptage de l'objet de l'Offre de Raccordement	6
1 — Caractéristiques de la demande	8
2 — Description de la solution de raccordement et répartition des travaux.....	8
2.1. Caractéristiques du raccordement.....	8
2.2. Ouvrages à réaliser par Enedis pour la création des Dérivations Individuelles.....	8
2.3. Travaux complémentaires.....	8
3 — Dispositions financières relatives aux Dérivations Individuelles.....	9
3.1. Montant du Coût forfaitaire	9
3.2. Montant des Quotes-parts	9
3.3. Synthèse des coûts et montant dû.....	11
3.4. Règlement de l'acompte.....	12
3.5. Modalités de paiement.....	12
4 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement	13
5 — Échéancier de réalisation des travaux	14
6 — Interlocuteur Enedis.....	15
7 — Accord sur l'Offre de Raccordement.....	16
Annexe 1 - Liste des demandes de Dérivations Individuelles immédiates.....	17
Annexe 2 Schéma de la solution de raccordement	18

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Préambule

L'ensemble des termes comportant une majuscule ainsi que les acronymes sont définis en annexe 1 de la Convention cadre de raccordement avec préfinancement.

[Options cas : devis unique]

Un projet d'installation d'une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de Recharge de Véhicules Électriques, a été engagé dans votre immeuble. Une Convention cadre de raccordement avec préfinancement a été établie à la suite de l'étude technique réalisée dans vos locaux.

Le présent document, complémentaire à la Convention cadre de raccordement avec préfinancement, établit la liste des Dérivations Individuelles à réaliser immédiatement, c'est-à-dire de manière concomitante aux travaux de création de l'Infrastructure Collective.

Pour rappel, la solution technique consiste à raccorder les places de stationnement à l'Infrastructure Collective par le biais de « Dérivations Individuelles » et à installer des compteurs électriques individuels.

[Fin option]

[Options cas : individualisation des devis]

Un projet d'installation d'une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de Recharge de Véhicules Électriques, a été engagé dans votre immeuble. Une Convention cadre de raccordement avec préfinancement a été établie à la suite de l'étude technique réalisée dans vos locaux.

Vous souhaitez faire raccorder immédiatement votre place de stationnement à l'Infrastructure Collective.

Pour rappel, la solution technique consiste à raccorder **votre** place de stationnement à l'Infrastructure Collective par le biais de « Dérivations Individuelles » et à installer des compteurs électriques individuels.

[Fin option]

[Options cas : bailleurs]

Un projet d'installation d'une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de Recharge de Véhicules Électriques, a été engagé dans votre immeuble. Une Convention cadre de raccordement avec préfinancement a été établie à la suite de l'étude technique réalisée dans vos locaux.

Le présent document, complémentaire à la Convention cadre de raccordement avec préfinancement, établit la liste des Dérivations Individuelles à réaliser immédiatement, c'est-à-dire de manière concomitante aux travaux de création de l'Infrastructure Collective.

Pour rappel, la solution technique consiste à raccorder les places de stationnement à l'Infrastructure Collective par le biais de « Dérivations Individuelles » et à installer des compteurs électriques individuels.

[Fin option]

Les modalités décrites dans le présent document sont rédigées de manière générique pour le cas d'un immeuble en copropriété.

Les présentes Conditions Particulières précisent :

- les travaux nécessaires au raccordement d'une ou des Dérivations Individuelles et leur répartition,
- les dispositions financières associées,
- les délais de réalisation prévisionnels,
- les caractéristiques auxquelles le ou les Dérivation(s) Individuelle(s) doit(vent) satisfaire pour être raccordée(s) à une Infrastructure Collective, elle-même raccordée au RPD.

Enedis vous rappelle que sont applicables à cette Offre de Raccordement :

- la Convention cadre de raccordement avec préfinancement n°[numéro_convention] en date du [date],
- les dispositions de la procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation individuelle de consommation ou de consommation et de production simultanée en Basse Tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au RPD concédé à Enedis,
- le barème de raccordement,
- le Catalogue des Prestations, publié sur le site internet d'Enedis que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante www.enedis.fr/documents, à la date des présentes Conditions Particulières.

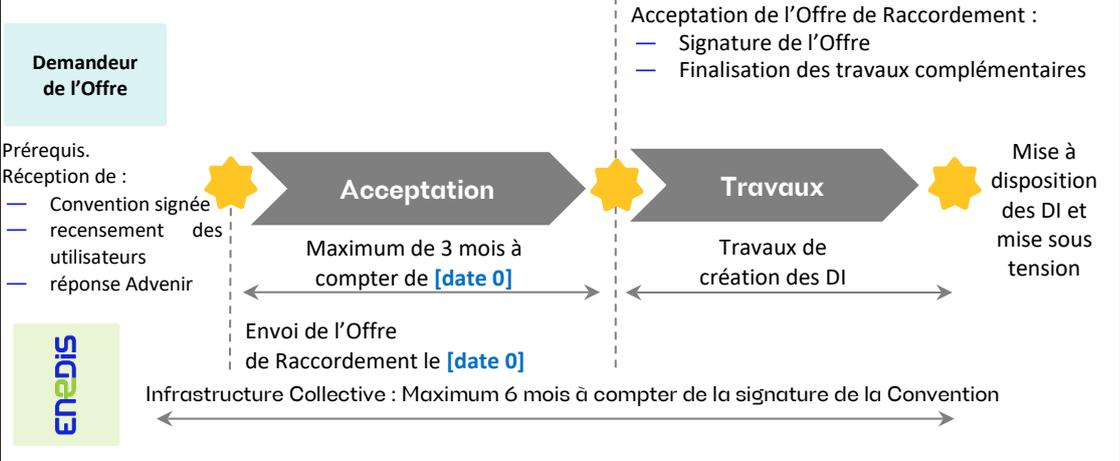
Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des Conditions Générales Enedis-MOP-RAC_001E de l'Offre de Raccordement. Celles-ci sont disponibles sur le site internet d'Enedis www.enedis.fr/documents dans la rubrique « Documentation Technique de Référence ».

En cas de contradiction entre les termes des différents documents applicables à l'Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s), les présentes Conditions Particulières et leurs annexes prévaudront sur la Convention cadre de raccordement avec préfinancement, laquelle prévaudra sur les Conditions Générales de l'Offre de Raccordement.

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Décryptage de l'objet de l'Offre de Raccordement

 Recensement des de Dérivations Individuelles immédiates	<p>La liste des demandes de Dérivations Individuelles immédiates établie dans le cadre de la Convention, [Nb_dérivations_individuelles_immédiates] utilisateurs(s) a (ont) demandé la création de Dérivations Individuelles à installer au même moment que la création et le raccordement au Réseau Public de Distribution d'électricité de l'Infrastructure Collective.</p> <p>[Option cas : devis unique] Ces demandes se répartissent comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #f2f2f2;">Puissance de raccordement</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">Mode d'alimentation</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">Quantité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9 kVA</td> <td>Monophasé</td> <td>[Quantité_1]</td> </tr> <tr> <td>12 kVA</td> <td>Monophasé</td> <td>[Quantité_2]</td> </tr> <tr> <td>36 kVA</td> <td>Triphasé</td> <td>[Quantité_3]</td> </tr> </tbody> </table> <p>[Fin option]</p> <p>[Option cas : individualisation des devis] Vous avez demandé le raccordement de votre place de stationnement à l'Infrastructure Collective qui sera prochainement installée dans l'immeuble.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #f2f2f2;">Puissance de raccordement</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">Mode d'alimentation</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">Quantité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9/12/36 kVA</td> <td>Mono/Mono/Tri</td> <td>[Quantité_1]</td> </tr> </tbody> </table> <p>[Fin option]</p> <p>[Option cas : bailleurs] La liste des demandes de Dérivations Individuelles immédiates établie par le Demandeur se répartissent comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #f2f2f2;">Puissance de raccordement</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">Mode d'alimentation</th> <th style="background-color: #f2f2f2;">Quantité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9 kVA</td> <td>Monophasé</td> <td>[Quantité_1]</td> </tr> <tr> <td>12 kVA</td> <td>Monophasé</td> <td>[Quantité_2]</td> </tr> <tr> <td>36 kVA</td> <td>Triphasé</td> <td>[Quantité_3]</td> </tr> </tbody> </table> <p>[Fin option]</p>	Puissance de raccordement	Mode d'alimentation	Quantité	9 kVA	Monophasé	[Quantité_1]	12 kVA	Monophasé	[Quantité_2]	36 kVA	Triphasé	[Quantité_3]	Puissance de raccordement	Mode d'alimentation	Quantité	9/12/36 kVA	Mono/Mono/Tri	[Quantité_1]	Puissance de raccordement	Mode d'alimentation	Quantité	9 kVA	Monophasé	[Quantité_1]	12 kVA	Monophasé	[Quantité_2]	36 kVA	Triphasé	[Quantité_3]
Puissance de raccordement	Mode d'alimentation	Quantité																													
9 kVA	Monophasé	[Quantité_1]																													
12 kVA	Monophasé	[Quantité_2]																													
36 kVA	Triphasé	[Quantité_3]																													
Puissance de raccordement	Mode d'alimentation	Quantité																													
9/12/36 kVA	Mono/Mono/Tri	[Quantité_1]																													
Puissance de raccordement	Mode d'alimentation	Quantité																													
9 kVA	Monophasé	[Quantité_1]																													
12 kVA	Monophasé	[Quantité_2]																													
36 kVA	Triphasé	[Quantité_3]																													
 Planning de réalisation des travaux	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="width: 20%;"> <p>Demandeur de l'Offre</p> <p>Prérequis. Réception de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Convention signée — recensement des utilisateurs — réponse Advenir </div> <div style="width: 60%; text-align: center;">  <p>Acceptation de l'Offre de Raccordement : — Signature de l'Offre — Finalisation des travaux complémentaires</p> <p>Acceptation Maximum de 3 mois à compter de [date 0]</p> <p>Travaux Travaux de création des DI</p> <p>Mise à disposition des DI et mise sous tension</p> <p>Envoi de l'Offre de Raccordement le [date 0]</p> <p>Infrastructure Collective : Maximum 6 mois à compter de la signature de la Convention</p> </div> <div style="width: 20%; text-align: right;"> <p>— Signature de l'Offre</p> <p>— Finalisation des travaux complémentaires</p> </div> </div>																														
 Quotes-parts au titre de l'Infrastructure Collective préfinancée	<p>[Option cas : devis unique] Chaque utilisateur est redevable d'une Quote-part correspondant aux Puissances de raccordement des Dérivations Individuelles. La facturation des Quotes-parts fonctionne sous forme de paliers à 9, 12 et 36 kVA: Les Quotes-parts à la charge des utilisateurs, collectées et versées par le Demandeur à Enedis, sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Quote-part (9 kVA) : [QPsansAdvenir_9kVA] € TTC Option : et [QPavecAdvenir_9kVA] € TTC avec Advenir, — Quote-part (12 kVA) : [QPsansAdvenir_12kVA] € TTC Option : et [QPavecAdvenir_12kVA] € TTC avec Advenir, — Quote-part (36 kVA) : [QPsansAdvenir_36kVA] € TTC Option : et [QPavecAdvenir_36kVA] € TTC avec Advenir. <p>[Fin option]</p> <p>[Option cas : individualisation des devis] Le Demandeur de l'Offre est redevable d'une Quote-part correspondant à la Puissances de raccordement des Dérivations Individuelles. La facturation des Quotes-parts fonctionne sous forme de paliers à 9, 12 et 36 kVA: Les Quotes-parts à la charge de l'utilisateur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Quote-part (9 kVA) : [QPsansAdvenir_9kVA] € TTC Option : et [QPavecAdvenir_9kVA] € TTC avec Advenir, — Quote-part (12 kVA) : [QPsansAdvenir_12kVA] € TTC Option : et [QPavecAdvenir_12kVA] € TTC avec Advenir, — Quote-part (36 kVA) : [QPsansAdvenir_36kVA] € TTC Option : et [QPavecAdvenir_36kVA] € TTC avec Advenir. <p>[Fin option]</p>																														

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

	<p>[Option cas : bailleurs]</p> <p>Le Demandeur est redevable des Quotes-parts correspondant aux Puissances de raccordement de ses Dérivations individuelles. La facturation des Quotes-parts fonctionne sous forme de paliers à 9, 12 et 36 kVA.</p> <p>Les Quotes-parts à la charge du Demandeur sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Quote-part (9 kVA) : [QP_9kVA] € TTC, — Quote-part (12 kVA) : [QP_12kVA] € TTC, — Quote-part (36 kVA) : [QP_36kVA] € TTC. <p>[Fin option]</p> <p>N.B: L'utilisateur peut potentiellement bénéficier d'une prime Advenir « infrastructure collective en copropriété ». Les démarches de demande de prime auprès d'Advenir sont effectuées par Enedis pour le compte de chaque utilisateur. Le cas échéant, en cas de réponse favorable d'Advenir, la prime Advenir est redistribuée à l'ensemble des utilisateurs et vient en déduction du montant de Quote-part. L'utilisateur peut potentiellement prétendre à une seconde prime Advenir, dite « solution individuelle » portant sur l'installation du Point de recharge : cette prime n'est pas gérée par Enedis mais par l'utilisateur directement.</p>
<p align="center"> Coût forfaitaire pour une Dérivation Individuelle</p>	<p>Le Coût forfaitaire pour une Dérivation Individuelle installée au même moment que la création de l'Infrastructure Collective est de : [Coût forfaitaire immédiat] € TTC.</p> <p>Les utilisateurs doivent s'acquitter de ce Coût forfaitaire en complément du règlement de la Quote-part.</p>
<p align="center"> Paiement de l'acompte</p>	<p>Le Demandeur de l'Offre doit verser un acompte de : [Montant de l'acompte] € TTC, dans un délai de trois (3) mois à compter de l'envoi de l'Offre de Raccordement. Il peut également choisir de régler le montant dû dans sa totalité</p>
<p align="center"> Mise en service des Dérivations Individuelles</p>	<p>[Option cas : devis unique]</p> <p>La mise en service des Dérivations Individuelles est conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la réception de tous les ouvrages de raccordement (y compris les travaux complémentaires incombant et à la charge de chaque utilisateur souhaitant une Dérivation Individuelle), — le versement à Enedis de la totalité du solde du coût des Dérivations Individuelles par le Demandeur, — les attestations de conformité visées par le CONSUEL à communiquer par le Demandeur, — la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie pour chaque Point de recharge installé par les utilisateurs. <p>[Fin option]</p> <p>[Option cas : individualisation des devis]</p> <p>La mise en service des Dérivations Individuelles est conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la réception de tous les ouvrages de raccordement (y compris les travaux complémentaires incombant et à la charge de chaque utilisateur souhaitant une Dérivation Individuelle), — le paiement de la totalité du solde du coût des Dérivations Individuelles par l'utilisateur, — les attestations de conformité visées par le CONSUEL à communiquer par l'utilisateur, — la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie de son choix. <p>[Fin option]</p> <p>[Option cas : bailleurs]</p> <p>La mise en service des Dérivations Individuelles est conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la réception de tous les ouvrages de raccordement (y compris les travaux complémentaires incombant et à la charge de chaque utilisateur souhaitant une Dérivation Individuelle), — le paiement de la totalité du solde du coût des Dérivations Individuelles par le Demandeur, — les attestations de conformité visées par le CONSUEL à communiquer par le Demandeur, — la souscription d'un contrat de fourniture auprès d'un fournisseur d'énergie pour chaque Point de recharge installé par les utilisateurs. <p>[Fin option]</p>

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

1 — Caractéristiques de la demande

Sur la base du fichier de recensement fourni par Enedis et dûment rempli par le Demandeur, la demande a été traitée avec les caractéristiques suivantes :

- Numéro de la / des place(s) de stationnement ;
- Puissance(s) de raccordement demandée(s) :

Puissance de raccordement	Mode d'alimentation	Quantité
9 kVA	Monophasé	[Quantité_1]
12 kVA	Triphasé	[Quantité_2]
36 kVA	Triphasé	[Quantité_3]

2 — Description de la solution de raccordement et répartition des travaux

La solution technique décrite ci-dessous détaille les ouvrages de raccordement sous maîtrise d'ouvrage Enedis nécessaires au raccordement de chaque Dérivation Individuelle et les travaux d'accueil des ouvrages de raccordement appelés travaux complémentaires, à réaliser par le(s) utilisateur(s) ou par le Demandeur. Le schéma de principe correspondant à la création des Dérivations Individuelles, détaillé ci-après, figure en annexe.

2.1. Caractéristiques du raccordement

Typologie	Caractéristique
Technique de raccordement	[Souterrain/Aéro-souterrain/Aérien]
Type de branchement	Dérivations Individuelles raccordées à une Infrastructure Collective
Emplacement de l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP)	[Mobilier IRVE/Place de parking]

2.2. Ouvrages à réaliser par Enedis pour la création des Dérivations Individuelles

	Descriptif technique	Quantité à réaliser
Une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordées à une Infrastructure Collective	Création de Dérivation Individuelle (DI)	[Nombre]

2.3. Travaux complémentaires

Les travaux suivants sont sous la maîtrise d'ouvrage de(s) utilisateur(s) souhaitant créer une Dérivation Individuelle raccordée à l'Infrastructure Collective. La fourniture et la pose de telles installations peuvent être réalisées par un installateur électricien agréé. Leur bonne réalisation conditionne la mise en service par Enedis des Dérivations Individuelles, les termes de cette Offre de Raccordement et le respect des délais contractuels.

Type de travaux	Nature des travaux	A réaliser
Installation d'une Dérivation Individuelle	Pose d'une armoire de comptage (IK10 IP55)	Par l'utilisateur, <u>si la place de stationnement est ouverte (non boxée)</u> Cet équipement doit impérativement être installé AVANT l'intervention d'Enedis.
	Installation électrique privée et mise en place du câblage d'un Point de recharge	Par l'utilisateur

3 — Dispositions financières relatives aux Dérivations Individuelles

[Option cas : devis unique]

L'article 7 de la Convention cadre de raccordement avec préfinancement précise les dispositions financières relatives à la création d'une ou plusieurs Dérivations Individuelles raccordées à l'Infrastructure Collective. Cette Convention est disponible auprès du Demandeur avec la référence suivante : [Référence_Convention].

[Fin option]

[Option cas : individualisation des devis]

L'article 7 de la Convention cadre de raccordement avec préfinancement précise les dispositions financières relatives à la création d'une ou plusieurs Dérivations Individuelles raccordées à l'Infrastructure Collective. Cette Convention est disponible auprès du Demandeur avec la référence suivante : [Référence_Convention].

[Fin option]

[Option cas : bailleurs]

L'article 7 de la Convention cadre de raccordement avec préfinancement précise les dispositions financières relatives à la création d'une ou plusieurs Dérivations Individuelles raccordées à l'Infrastructure Collective.

[Fin option]

3.1. Montant du Coût forfaitaire

[Options cas : devis unique]

Le montant total à verser par le Demandeur correspond à la somme des Quotes-parts et Coûts forfaitaires dus par chaque Bénéficiaire déclaré dans la liste des demandes de Dérivations individuelles immédiates transmises à Enedis éventuellement réduits d'une remise en cas d'attribution d'une prime par le programme Advenir.

[Fin option]

[Options cas : individualisation des devis]

Le montant total à payer par l'utilisateur correspond à la somme d'une ou des Quotes-parts et des Coûts forfaitaires éventuellement réduits d'une remise en cas d'attribution d'une prime par le programme Advenir.

[Fin option]

[Options cas : bailleurs]

Le montant total à payer par le Demandeur correspond à la somme des Quotes-parts et Coûts forfaitaires dus par chaque Bénéficiaire déclaré dans la liste des demandes de Dérivations individuelles immédiates transmises à Enedis éventuellement réduits d'une remise en cas d'attribution d'une prime par le programme Advenir.

[Fin option]

Pour les utilisateurs figurant dans la liste des demandes de Dérivations Individuelles immédiates transmise à Enedis, le Coût forfaitaire relatif à la création d'une Dérivation Individuelle est de :

[COUT_DI_IMMEDIATE_HT] € HT.

Enedis prend en charge 40 % de ce montant au titre du mécanisme de réfaction tarifaire. Le reste à charge pour l'utilisateur est de :

[COUT_DI_IMMEDIATE_APRES_REFACTION_HT] € HT.

Ce coût est indiqué dans le barème de raccordement en vigueur au moment de la demande.

3.2. Montant des Quotes-parts

Option 1 : l'Infrastructure Collective est éligible à la prime Advenir.

Après instruction du dossier de prime Advenir déposé par Enedis pour le compte des utilisateurs, Advenir évalue le montant total de prime à [Montant_Prime] €, calculé sur la base des coûts annoncés dans la Convention.

Enedis a enregistré [Nombre_Demandes] demande(s) de dérivation(s) individuelle(s) à installer au même moment que l'Infrastructure Collective.

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Option 1.1 : standard – le ratio « prime Advenir / Nb DI immédiates » est inférieur ou égal à la QP à 9 kVA.

[Option cas : devis unique]

Dans le cas de l'Offre de Raccordement, les utilisateurs sont éligibles à une prime Advenir de :
[Fin option]

[Option cas : individualisation des devis]

Dans le cas de l'Offre de Raccordement, l'utilisateur est éligible à une prime Advenir de :
[Fin option]

[Option cas : bailleurs]

Dans le cas de l'Offre de Raccordement, les utilisateurs sont éligibles à une prime Advenir de :
[Fin option]

$$Remise Advenir = \frac{\text{Montant total de la prime Advenir}}{\text{Nombre de Dérivations Individuelles immédiates}} = \frac{[Montant_prime]}{[Nombre_dérivationsimmédiates]} = [Valeur_prime] \text{ €}$$

Après application éventuelle des montants plancher et plafond de la Quote-part et après déduction de la prime Advenir, les Quotes-parts pour chaque Dérivation Individuelle immédiate sont de :

Puissance de raccordement	Quote-part en € (TTC) avant déduction de la prime Advenir	Quote-part en € (TTC) après déduction de la prime Advenir
9 kVA MONOPHASE	[QP_9kVA]	[QP_9kVA] - [Prime Advenir]
12 kVA MONOPHASE	[QP_12kVA]	[QP_12kVA] - [Prime Advenir]
36 kVA TRIPHASE	[QP_36kVA]	[QP_36kVA] - [Prime Advenir]

Option 1.2 : particulier – le ratio « prime Advenir / Nb DI immédiates » est supérieur à la QP à 9 kVA.

Dans le cadre de l'Offre de Raccordement, le montant total de la prime Advenir divisé par le nombre de Dérivations Individuelles immédiates est supérieur strictement au montant de la Quote-part à 9 kVA toutes taxes comprises. Par conséquent et comme indiqué dans l'annexe 9.4 de la Convention, la prime est plafonnée par Advenir à hauteur du montant permettant d'attribuer, à chaque utilisateur, une prime Advenir équivalente au montant de la Quote-part à 9 kVA.

[Option cas : devis unique]

Les utilisateurs sont donc éligibles à une prime de :
[Fin option]

[Option cas : individualisation des devis]

L'utilisateur est donc éligible à une prime de :
[Fin option]

[Option cas : bailleurs]

Les utilisateurs sont donc éligibles à une prime de :
[Fin option]

$$Prime Advenir = [QP_9kVA] \text{ €}$$

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Après application éventuelle des montants plancher et plafond et après déduction de la prime Advenir, les Quotes-parts pour chaque Dérivation Individuelle immédiate sont de :

Puissance de raccordement	Quote-part en € (TTC) avant déduction de la prime Advenir	Quote-part en € (TTC) après déduction de la prime Advenir
9 kVA MONOPHASE	[QP_9kVA]	[QP_9kVA] - [QP_9kVA]
12 kVA MONOPHASE	[QP_12kVA]	[QP_12kVA] - [QP_9kVA]
36 kVA TRIPHASE	[QP_36kVA]	[QP_36kVA] - [QP_9kVA]

Option 2 : l'infrastructure Collective n'est pas éligible à la prime Advenir

Après instruction du dossier de prime Advenir déposé par Enedis pour le compte des utilisateurs, Advenir a décliné la demande de prime au titre de l'Infrastructure Collective décrite dans la Convention.

Après application éventuelle des montants plancher et plafond et comme indiqué dans la Convention, les Quotes-parts pour chaque Dérivation Individuelle immédiate sont de :

Puissance de raccordement	Quote-part en € (TTC)
9 kVA MONOPHASE	[QP_9kVA]
12 kVA MONOPHASE	[QP_12kVA]
36 kVA TRIPHASE	[QP_36kVA]

Fin options

3.3. Synthèse des coûts et montant dû

[Option cas : devis unique]

Article	Quantité	Montant unitaire HT	Montant unitaire après réfaction HT	Total HT
Coût forfaitaire (création de la Dérivation Individuelle)	[QTE_1]	[UNIT_HT1]	[REFA_HT1]	[TOT_HT1]
Quote-part 9 kVA (avant déduction de la prime Advenir)	[QTE_2]	[UNIT_HT2]	-	[TOT_HT2]
Quote-part 12 kVA (avant déduction de la prime Advenir)	[QTE_3]	[UNIT_HT3]	-	[TOT_HT3]
Quote-part 36 kVA (avant déduction de la prime Advenir)	[QTE_4]	[UNIT_HT4]	-	[TOT_HT4]

[Fin option]

[Option cas : individualisation des devis]

Article	Quantité	Montant unitaire HT	Montant unitaire après réfaction HT	Total HT
Coût forfaitaire (création de la Dérivation Individuelle)	[QTE_1]	[UNIT_HT1]	[REFA_HT1]	[TOT_HT1]
Quote-part 9/12/36 kVA (avant déduction de la prime Advenir)	[QTE_2]	[UNIT_HT2]	-	[TOT_HT2]

[Fin option]

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s)
raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de
recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

[Option cas : bailleurs]

Article	Quantité	Montant unitaire HT	Montant unitaire après réfaction HT	Total HT
Coût forfaitaire (création de la Dérivation Individuelle)	[QTE_1]	[UNIT_HT1]	[REFA_HT1]	[TOT_HT1]
Quote-part 9 kVA (avant déduction de la prime Advenir)	[QTE_2]	[UNIT_HT2]	-	[TOT_HT2]
Quote-part 12 kVA (avant déduction de la prime Advenir)	[QTE_3]	[UNIT_HT3]	-	[TOT_HT3]
Quote-part 36 kVA (avant déduction de la prime Advenir)	[QTE_4]	[UNIT_HT4]	-	[TOT_HT4]

[Fin option]

Montant total HT	[TOTAL_HT] €
Taux TVA	[TAUX_TVA] %
Montant TVA	[MONTANT_TVA] €
Montant total TTC	[TOTAL_TTC] €
Montant total de la prime Advenir (s'appliquant sur les Quotes-parts)	[Advenir_HT] €
Montant total TTC après déduction de la prime Advenir =	[Total_AvecAdvenir_TTC] €
Acompte à payer	$[ACOMPTE = 0,5 \times C] \text{ € si } C \leq 10 \text{ k€}$ $[ACOMPTE = 5 \text{ k€} + 0,1 \times (C - 10 \text{ k€})] \text{ € si } 10 \text{ k€} < C < 150 \text{ k€}$ $[ACOMPTE = 19 \text{ k€} + 0,05 \times (C - 150 \text{ k€})] \text{ € si } C \geq 150 \text{ k€}$

N.B 1 : La prime Advenir est calculée sur le coût HT des travaux de création et de raccordement au RPD de l'Infrastructure Collective et est directement déduite du coût TTC des Quotes-parts, la TVA ne s'appliquant pas sur la prime Advenir.

N.B 2 : La prime Advenir « solution individuelle » portant sur l'installation du Point de recharge relève de la partie privative de l'utilisateur et n'est donc pas gérée par Enedis mais directement par l'utilisateur.

3.4. Règlement de l'acompte

Le règlement de l'acompte sur le montant total TTC indiqué dans le tableau ci-dessus est obligatoire pour accepter la présente Offre de Raccordement.

3.5. Modalités de paiement

Les paiements sont nets et sans escompte, payables par tout moyen mis à votre disposition (carte bancaire, virement, chèque, etc.) par Enedis et aux conditions suivantes :

- ils sont payables toutes taxes comprises. Le régime de taxes appliqué est celui en vigueur à la date de leur appel ou de leur facturation ;
- le règlement de l'acompte avant le commencement des travaux et du solde à la fin des travaux (émission de la facture finale) :
 - paiement par TIPSEPA : si le devis comporte un coupon TIPSEPA, le TIPSEPA signé ou accompagné d'un chèque est à adresser directement à l'adresse mentionnée sur le TIPSEPA.
 - paiement par carte bancaire : [Adresse Site carte bancaire].
 - paiement par virement : [indiquer l'IBAN de la DR concernée].
 - paiement par prélèvement,
 - paiement par chèque : le chèque doit être libellé à l'ordre d'« Enedis » et envoyé à l'adresse suivante : [Entité de réception des paiements] [SITE] [RUE] [LIEU-DIT] [CP] [COMMUNE] [CEDEX].

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

NB : Le règlement du solde de la facture est exigible à l'achèvement des travaux de raccordement réalisés par Enedis et avant toute mise en service du raccordement. Le solde dû, mentionné sur la facture tient compte de l'acompte encaissé par Enedis.

Le règlement du solde doit parvenir à Enedis dès réception de la facture, à l'adresse figurant sur celle-ci.

En cas de désistement de la part de(s) l'utilisateur(s)r, les dépenses engagées par Enedis restent à sa (leur) charge et sont non réfactées. Enedis émettra une facture, avec prise en compte de l'acompte éventuellement déjà versé.

4 — Conditions d'acceptation de l'Offre de Raccordement

[Option cas : devis unique]

L'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement est matérialisé par la réception simultanée :

- d'un exemplaire original, daté et signé, de l'Offre de Raccordement, sans modification ni réserve,
- du règlement de l'acompte, en une fois, par le Demandeur, représentant dûment mandaté par le ou les utilisateurs.

[Fin option]

[Option cas : individualisation des devis]

L'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement est matérialisé par la réception simultanée :

- d'un exemplaire original, daté et signé, de l'Offre de Raccordement, sans modification ni réserve,
- du règlement de l'acompte, en une fois, **par l'utilisateur**.

[Fin option]

[Option cas : bailleurs]

L'accord du Demandeur sur l'Offre de Raccordement est matérialisé par la réception simultanée :

- d'un exemplaire original, daté et signé, de l'Offre de Raccordement, sans modification ni réserve,
- du règlement de l'acompte, en une fois, par **le Demandeur**.

[Fin option]

L'Offre de Raccordement est de préférence signée électroniquement sur l'espace personnel du Demandeur sur le portail de raccordement Enedis, à l'adresse suivante :

<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>.

La date d'acceptation de cette proposition est celle de réception du dernier document (Offre de Raccordement ou acompte) par Enedis. A défaut, le dossier incomplet reste en attente jusqu'à réception du dernier élément manquant, sans possibilité de dépasser le délai de trois (3) mois de validité de l'Offre de Raccordement à compter de sa date d'envoi par Enedis.

Dans ce cas, l'acompte n'est pas encaissé et la Convention cadre de raccordement avec préfinancement adossée à l'Offre de Raccordement n'est plus valide.

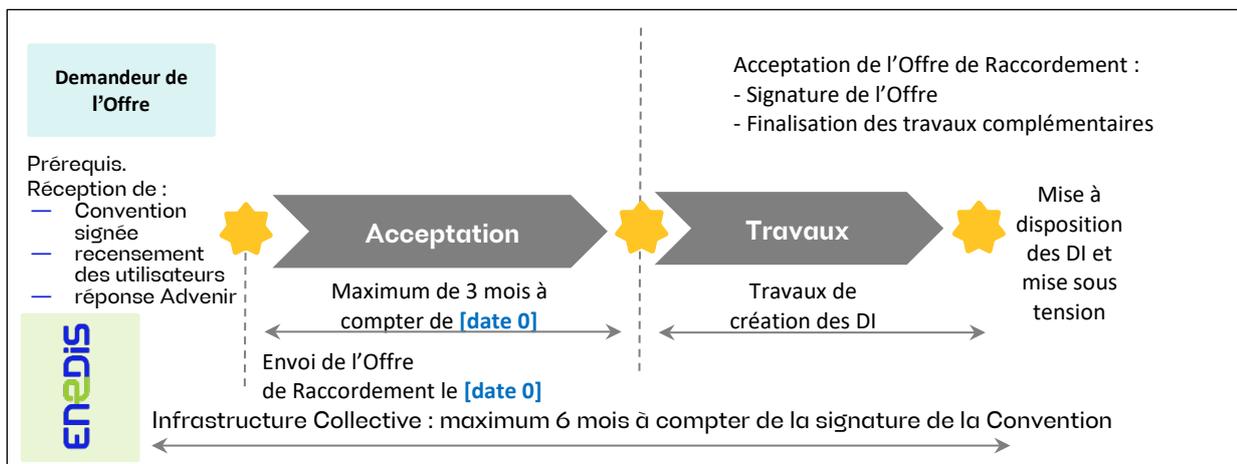
Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

5 — Échéancier de réalisation des travaux

Le délai prévisionnel de mise en service des Dérivations Individuelles est fonction du délai de réalisation des travaux complémentaires qui incombent à chaque utilisateur.

Les délais contractuels sont indiqués dans le tableau suivant :

Délais d'exécution des travaux complémentaires par les utilisateurs	[Date d'émission + 3 mois]
Délai de mise à disposition des Dérivations Individuelles par Enedis	3 mois à partir de la mise sous tension de l'Infrastructure Collective



Ce délai de mise à disposition n'engage Enedis que si les travaux complémentaires sont terminés et réceptionnés par Enedis dans un délai de trois (3) mois à compter de l'envoi de l'Offre de Raccordement.

[Option cas : devis unique]

A défaut, les utilisateurs qui n'ont pas réalisé les travaux complémentaires dans le délai imparti se verront retirer de l'Offre de Raccordement et ne pourront pas bénéficier du Coût forfaitaire pour les Dérivations Individuelles créées concomitamment à la création de l'Infrastructure Collective, comme précisé dans la Convention cadre de raccordement avec préfinancement.

[Fin option]

[Option cas : individualisation des devis]

A défaut, les utilisateurs qui n'ont pas réalisé les travaux complémentaires dans le délai imparti verront l'Offre de Raccordement résiliée et ne pourront pas bénéficier du Coût forfaitaire pour les Dérivations Individuelles créées concomitamment à la création de l'Infrastructure Collective, comme précisé dans la Convention cadre de raccordement avec préfinancement.

[Fin option]

[Option cas : bailleurs]

A défaut, les utilisateurs qui n'ont pas réalisé les travaux complémentaires dans le délai imparti se verront retirer de l'Offre de Raccordement et ne pourront pas bénéficier du Coût forfaitaire pour les Dérivations Individuelles créées concomitamment à la création de l'Infrastructure Collective, comme précisé dans la Convention cadre de raccordement avec préfinancement.

[Fin option]

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s)
raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de
recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

6 — Interlocuteur Enedis

L'interlocuteur Enedis à la disposition du Demandeur pour toute question relative à cette Offre, est [Prénom Nom
Qualité interlocuteur] dont les coordonnées sont :

- Téléphone : [N° de Téléphone],
- Courriel : [Adresse Courriel].

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s) raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

7 — Accord sur l'Offre de Raccordement

Nous remercions le Demandeur de bien vouloir nous transmettre son accord sur les termes de cette offre accompagné du règlement de l'acompte pour matérialiser l'accord sur Offre de Raccordement.

Nom ou société¹ :

Montant total de l'Offre de Raccordement : [Montant] € TTC

Numéro de l'offre : [N° Offre]

Montant total HT avec prime Advenir déduite : [Montant] € TTC

À : Le :/...../.....

Nom Prénom :

Qualité du signataire¹ :

Option 1 : signature électronique

Option 2 : signature papier

précédée des mentions manuscrites « Offre reçue avant réalisation des travaux » et « Bon pour accord » :

Signature - Cachet,

¹ Dans le cas d'une société, préciser le nom de la société, la forme de la société, le capital social, l'adresse du siège social, le n° de RCS, ainsi que le nom et la qualité d'une personne dûment habilitée.

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s)
raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de
recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Annexe 1 - Liste des demandes de Dérivations Individuelles immédiates

Offre de Raccordement pour la création d'une ou plusieurs Dérivation(s) Individuelle(s)
raccordée(s) à une Infrastructure Collective permettant l'installation ultérieure de Points de
recharge dans un immeuble existant – Conditions Particulières

Annexe 2 Schéma de la solution de raccordement

[Plans et schéma de principe de raccordement à insérer ici].

Ce schéma de raccordement est fourni par Enedis et est préparé à la suite de la visite technique dans le(s)
parking(s).